



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

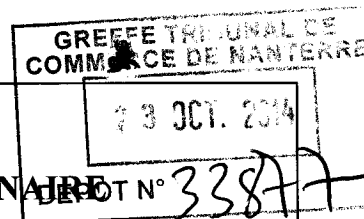
Numéro de gestion : 2012 B 03419

Numéro SIREN : 751 528 837

Nom ou dénomination : A4 PAIE

Ce dépôt a été enregistré le 23/10/2014 sous le numéro de dépôt 33877

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
" A4 PAIE "
AU CAPITAL DE 2.000 €
SIEGE SOCIAL : 3, avenue du Maréchal Leclerc 92240 Malakoff
RCS 751 528 837



PROCES-VERBAL
DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU
DEUX SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE

2 septembre 2014 à 09 h 00

Les actionnaires de la Société par actions simplifiée "A4 PAIE", au capital de deux mille euros, divisé en 100 parts de 20 euros chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation verbale faite par la présidente Mme Sherine STEFANOS

Madame Sherine STEFANOS préside l'Assemblée en sa qualité de présidente de la société. Elle constate que la totalité des actionnaires sont présents, et déclare l'Assemblée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les actionnaires déclarent avoir eu connaissance dans les délais légaux, de la date et de l'ordre du jour de la présente assemblée, et communication de tous les documents nécessaires à leur information. Ils déclarent en outre, avoir dispensé la présidente de la convocation par lettre recommandée prévue par la loi et les statuts de la société.

Madame la Présidente déclare la séance ouverte.

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Dissolution anticipée de la société en date du 2 septembre 2014

Après divers échanges de vues, et personne ne demandant plus la parole, la résolution figurant à l'ordre du jour est mise aux voix :

Enregistré à : SIE DISSY-LES-MOULINEAUX

Le 10/09/2014 Bordereau n°2014/1 311 Case n°3

Ext 9876

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agente administrative des finances publiques

Samira ZOUINEKH
Agent des Finances Publiques

S-S

../..

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Délibérant en application de l'article 68 de la loi du 24 juillet 1966, la collectivité des actionnaires, à la vue des comptes et à l'inexistence du chiffre d'affaires, décide de la dissolution anticipée de la société à compter du 2 septembre 2014

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer **Madame Sherine STEFANOS** demeurant au 21, rue de Miromesnil 75008 Paris comme liquidateur de la société.

TROISIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévus par la loi.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à dix neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par tous les associés présents.

Madame Sherine STEFANOS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sherine Stefanos', with a large, stylized flourish extending from the end of the name.